

- Montants des actes d'engagements des soumissionnaires :

Les concurrents (Architectes)	Taux d'honoraires en HT
Groupe d'architectes (Khalid ADOULI, Architecte D.E.N.A et (Youssef ANBA, Architecte D.E.N.A : mandataire)	4%
Société ALLA sarl AU (Hassan ALLA, Architecte Gérant Unique)	4,5 %
Société Artchi Concept sarl AU (Mustafa AZIOIZ, Architecte D.E.N.A Gérant AU)	4,5 %
Société Cabinet Mustapha BEKKOUCHE sarl AU (Mustapha BEKKOUCHE Gérant)	4,5 %
Groupe d'architectes (Tarik BOUHMALA, Architecte (mandataire)et Abdelkrim BOUYACOUB, Architecte)	4,5 %
Architecte Mohamed IKBAL BEKRI	4 %
KREA ARCHITECTURE STUDIO (Kacem BENHAYOUNE (mandataire) et (Othman ZEROUALI)	4 %
Cabinet d'architecture IRIZI sarl AU (Architecte Ali IRIZI - Gérant)	4 %
Architecte El Mehdi ABARBOU sarl AU, Gérant	4,3 %
Groupe d'architectes (Architecte n°1 Mohammed Amine KHALLAF, Gérant AU (mandataire) et (Architecte n°2 Mohamed Amine BLIDRY, Gérant AU.	4 %

- Classement des dossiers des architectes en fonction de l'offre la plus avantageuse :

Noms des Architectes	Note Finale	Classement
Groupe d'architectes (Architecte n°1 Mohammed Amine KHALLAF, Gérant AU (Mandataire) et (Architecte n°2 Mohamed Amine BLIDRY, Gérant AU	80.93	1
Architecte Mohamed IKBAL BEKRI	78.86	2
Société ALLA sarl AU (Hassan ALLA, Architecte Gérant Unique)	78.62	3
Société Artchi Concept sarl AU (Mustafa AZIOIZ, Architecte D.E.N.A Gérant AU)	75.86	4
Cabinet d'architecture IRIZI sarl AU (Architecte Ali IRIZI - Gérant)	71.24	5
KREA ARCHITECTURE STUDIO (Kacem BENHAYOUNE (mandataire) et (Othman ZEROUALI)	69.78	6
Société Cabinet Mustapha BEKKOUCHE sarl AU (Mustapha BEKKOUCHE Gérant)	67.15	7
Groupe d'architectes (Tarik BOUHMALA, Architecte (mandataire) et Abdelkrim BOUYACOUB, Architecte)	66.03	8
Architecte El Mehdi ABARBOU sarl AU, Gérant	64.60	9
Groupe d'architectes (Khalid ADOULI, Architecte D.E.N.A et (Youssef ANBA, Architecte D.E.N.A : mandataire)	64.49	10

- Après vérification des dossiers administratifs des cinq (5) Architectes concurrents les mieux classés et conformément à l'article 17 du règlement du concours, le Jury propose au maître d'ouvrage d'attribuer les primes aux cinq (5) candidats les mieux classés et retenir le projet classé le premier « Groupe d'architectes (Architecte n°1 Mohammed Amine KHALLAF et (Architecte n°2 Mohamed Amine BLIDRY) » pour un taux d'honoraire de 4%.

- Date d'achèvement des travaux de la commission : le 18/09/2026.

Fait à Rabat le 18 SEP. 2026

Signé le Président du Jury

Hamid GHASSINE